



DECLARATION LIMINAIRE CAPL du 14.11.2011 LISTE D'APTITUDE

Aujourd'hui, nous assistons à la première CAP conjointe avec des règles différentes alors même que depuis le 1^{er} septembre sont mis en place les statuts des nouveaux corps des agents de la DGFIP.

La préparation de cette CAP L n'a pu se faire dans de bonnes conditions, tout d'abord parce que dans un contexte de règles « nouvelles » (savant mélange des deux règles existantes dans chacune des filières), vous nous avez fourni très tardivement pour ne pas dire trop tardivement, les rapports des candidats classés excellents par vos soins mais aussi trois dossiers d'agents qui n'étaient pas mis à la disposition des organisations syndicales dans les délais prévus.

Les dispositions de l'article 25 du décret n°82-451 prévoient que les documents nécessaires à la préparation des CAPL doivent être dans la mesure du possible transmis aux membres de la commission en même temps que les convocations. En cas d'empêchement, les documents doivent être adressés au moins 8 jours avant la date de la réunion (et non à 13h du dernier jour ouvré) !

Décidément les réunions paritaires (ou non) dans ce département se déroulent toujours dans les mêmes conditions !!!!

Pas la peine de vous rappeler toutes les demandes formulées en CTPD et encore insatisfaites à ce jour :

- communication des plans des travaux en cours sur le département
- renouvellement informatique incomplet pour les organisations syndicales
- toujours pas de réponse aux observations formulées dans les espaces de dialogue
-

Concernant cette liste d'aptitude, la CGT Finances Publiques rappelle qu'elle a toujours privilégié les recrutements par concours, qui doivent demeurer la règle générale.

La CGT Finances Publiques revendique **l'abandon des modalités de sélection actuelles** par liste d'aptitude, et leur remplacement par un examen professionnel assorti de critères objectifs liés à l'ancienneté.

Pour autant, la CGT veillera au respect du cadre réglementaire de sélection afin d'éviter toute inégalité de traitement des agents.

Sur le dispositif de sélection des candidats, la CGT FP rappelle sa totale opposition au système actuel et ses propres revendications :

- L'équité de traitement entre tous les candidats : dès les CAPL préparatoires cette question se pose. Nous ne disposons que des éléments d'évaluation / notation des années précédentes, et des rapports d'aptitude uniquement pour les candidats « excellents ». Cela

ne peut être satisfaisant et nous réclamons à nouveau un rapport d'aptitude pour tous les candidats, seule condition pour un traitement équitable.

Rappelons que ce dispositif conduit en effet à écarter des débats de la CAPN, de fait et faute d'élément, les candidats que les directions ont labellisés « très bon » ou « à revoir ».

- L'entretien préalable à la sélection doit être collectif afin de donner en même temps à tous les candidats une information identique et de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une présélection. A ce sujet, le département de l'Eure se distingue puisqu'il apparaît que vous n'avez pas suivi les prescriptions de la note de la direction générale qui prévoit un entretien individuel au moins pour les nouveaux candidats !!

Si vous n'aviez pas assez de temps pour les recevoir, il aurait été intéressant de faire un entretien collectif comme la CGT le réclame !!!

Aussi, cette note vous demande de constituer 3 groupes « excellent », « très bon » et « à revoir » des candidats remplissant les conditions statutaires, en fonction de leur aptitude à exercer totalement et dans les meilleures conditions les fonctions postulées.

Ces listes ne nous ont pas été communiquées avant la tenue de la CAPL.

Comment préparer sereinement cette commission sans avoir toutes les informations nécessaires, et dans des délais plus que courts !!!

Dans le même temps et pour une meilleure approche des dossiers, la CGT FP 27 vous demande de fournir à l'avenir aux représentants des personnels le bilan national N-1 sur les listes d'aptitude.

C'est pourquoi, compte tenu de l'arbitraire de la sélection et de la qualité des dossiers écartés, les élus de la CGT FP 27 s'abstiendront sur ce projet, tout en se déclarant favorable à la promotion des agents proposés.

Les élus en CAP L.